

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 21 MAI 2013**

Légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, le vingt et un mai deux mil treize, à vingt et une heures, sous la présidence de Monsieur Christian GRANCHER, Maire.

**Présents** : MM. Christian GRANCHER, Patrice DE MERBITZ, Richard LANGLOIS, Dominique DEPERROIS, Didier LEROUX, Eric MORISSE, Bernard PIT, Dominique PREUD'HOMME, Pascal REMONT, Hervé TRANCHAND.

**Absents excusés** : Mme Denise PAILLETTE donnant pouvoir à M. DEPERROIS.  
M. Christian HEROUARD donnant pouvoir à M. LANGLOIS.  
Mme Agnès CAREL donnant pouvoir à M. GRANCHER.

\*\*\*\*\*

**- ORDRE DU JOUR -**

**1/ SECRETAIRE DE SEANCE - DESIGNATION**

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation de l'un des membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal désignent Monsieur Pascal REMONT secrétaire de séance.

**2/ PROCES-VERBAL DE SEANCE - ADOPTION**

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2013.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 avril 2013.

### 3/ URBANISME – OBLIGATION DE DEPOT DE LA DECLARATION PREALABLE A L'EDIFICATION D'UNE CLOTURE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Plan d'Occupation des Sols,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article R.421-12 dans sa rédaction issue de l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,

Vu le décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour application de l'ordonnance susvisée,

Vu le décret n° 2007-817 du 11 mai 2007,

Considérant qu'à compter de cette date, le dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture ne sera plus systématiquement requis,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur son territoire, en application de l'article R.421-12 du Code de l'Urbanisme,

Considérant l'intérêt de s'assurer du respect des règles fixées par le Plan d'Occupation des Sols préalablement à l'édification d'une clôture et d'éviter ainsi la multiplication de projets non conformes et développement éventuels de contentieux,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, à compter du 21 mai 2013, sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R.421-12 du Code de l'Urbanisme.

### 4/ MODIFICATION DU NOMBRE D'HEURES HEBDOMADAIRES DE MONSIEUR BRUNO TETREL

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Bruno TETREL, garde-champêtre principal sur notre commune à raison de 8,98/35<sup>ème</sup>, exerce son activité principale pour le compte de la Ville du HAVRE à temps complet.

Or, la réglementation stipule dorénavant que le cumul d'activités autorisé est plafonné à 115 %, soit 40 h 25.

De ce fait, afin de se mettre en conformité avec les textes de loi, il est nécessaire de diminuer le nombre d'heures hebdomadaires de Monsieur TETREL de 8,98 à 5,25/35<sup>ème</sup>.

Monsieur le Maire précise que l'intéressé a donné son accord et que le Comité Technique Paritaire, réuni le 28 mars dernier, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition.

Monsieur Bruno TETREL effectuera donc 5h25 hebdomadaires, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013.

#### **5/ GENDARMERIE D'EPOUVILLE – CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS - AUTORISATION**

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'installation de la Gendarmerie à EPOUVILLE, une convention prévoyait une participation financière des communes situées dans le périmètre d'action de la Brigade, afin de couvrir la différence entre le loyer aux frais d'entretien.

Il convient aujourd'hui de valider cette convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention.

#### **6/ VILLE DE MONTIVILLIERS – RESEAU D'AIDE ET DE SOUTIEN AUX ELEVES EN DIFFICULTE (RASED) – CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS - AUTORISATION**

Monsieur le Maire rappelle que les frais de fonctionnement et d'investissement du RASED étaient pris en charge par le SIVOM depuis 2003. Or, lors de la dissolution du SIVOM en décembre 2008, la CODAH n'a pas repris cette compétence, la Ville de MONTIVILLIERS assumant seule les charges.

Aussi, Monsieur PETIT, Maire de MONTIVILLIERS, propose une convention de financement des frais entre la Ville de MONTIVILLIERS et les communes concernées.

La participation de CAUVILLE-SUR-MER s'élèverait, pour l'année 2013, à **88,62 €.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention.

#### **7/ CONSEIL D'ECOLE DU 11 AVRIL 2013**

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil d'école du 11 avril dernier :



- avancement de la réforme sur les rythmes scolaires : reporté en 2014 à la demande des enseignants ;
- bilan de la tombola ;
- liste des sorties scolaires prévues ;
- demande de mobilier et de travaux : peinture des sanitaires, déplacement de la clôture, panneau d'affichage, table, chaises et armoire) ;
- un ordinateur en salle informatique ne fonctionne plus : M. Eric MORISSE s'occupe du dossier.

## **8/ RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur MARIE, Président du Département, concernant le renouvellement de l'adhésion au Fonds de Solidarité Logement.

Aussi, il est proposé la signature d'une convention définissant les engagements réciproques des partenaires.

La participation au F.S.L., pour l'année 2013, reste inchangée à 0,76 € par habitant, soit **1.111,88 €**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent le renouvellement de l'adhésion au F.S.L. pour l'année 2013 et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention en résultant.

## **9/ TRAVAUX A LA SALLE POLYVALENTE – RAVALEMENT - DEVIS**

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'accessibilité et de carrelage prévus à la salle polyvalente cet été, et présente les différents devis reçus pour le ravalement.

Après les avoir étudiés, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal retiennent la proposition de A.MAAD Peinture pour **10.976,88 € TTC**.

## **10/ TRAVAUX D'EXTENSION DE LA GARDERIE – CARRELAGE ET PEINTURE - DEVIS**

Monsieur le Maire rappelle les travaux les travaux d'extension de la garderie et fait part au Conseil Municipal que l'entreprise désignée par le marché pour le lot carrelage et peinture est en liquidation judiciaire.

Aussi, une nouvelle consultation a été lancée et Monsieur le Maire présente les différents devis reçus.

Après les avoir étudiés, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal retiennent la proposition de :

- A.MAAD Peinture pour la peinture intérieure pour 2.720,90 € TTC
- C.M.D.C. pour le carrelage pour 8.103,33 € TTC (en attente d'une option de carrelage en 45x45).

## 11/ QUESTIONS DIVERSES

➤ Création de bassins par la CODAH - lecture du compte-rendu de la réunion du 30 avril dernier :

- ✓ le projet BVH-AM03-BF1 (dans la cour M. AVENEL) va être supprimé.
- ✓ le projet BVH-AM03-BF3 (entre M. CHAMPION et M. AVENEL) est reporté entre 2021 et 2027. La réserve incendie prévue sera réalisée par la Commune.
- ✓ le projet BVH-AM03-BF2-BF4 (derrière M. LETHUILLIER) : la Commune maintient sa demande de bassin, mais demande la suppression de la noue de transfert. Cette demande sera validée par le comité de pilotage.  
En revanche, la CODAH va reprendre la gestion de l'actuel bassin de la Direction des Routes et va étudier la possibilité de gérer les écoulements d'amenée des eaux et de surverse en amont et en aval de cet ouvrage afin d'éviter les inondations de ce secteur.
- ✓ le projet BVA-AM01-PI (entrée d'HEUQUEVILLE) sera réalisé entre 2021 et 2027.
- ✓ la gestion du bassin du lotissement « Les Embruns » va être reprise par la CODAH.

- La loi sur le mariage pour tous a été promulguée samedi 18 mai 2013.
- Projet de mulching sur le terrain de football : présentation du devis pour changer le plateau de coupe de la tondeuse.
- Lotissement « La Valleuse » : réunion de chantier le 22 mai à 14 h sur site. Le début des travaux est prévu début juin.  
Monsieur GRANCHER a eu rendez-vous ce jour à 14 heures avec FRANCELOT et Maître DE ROCHEBOUET pour définir les modalités de rétrocession des 4 parcelles.
- Inauguration des boucles de randonnée de la CODAH le 9 juin 2013. Cinq parcours « découverte » de 2 à 10 kms sont organisés pour tous publics sur inscription. Tous convergent vers le même lieu d'arrivée (Parc de Rouelles) avec une arrivée programmée entre 12h00 et 12h30. Renseignements et inscription sur [www.agglo-lehavre.fr](http://www.agglo-lehavre.fr)  
Une marche est également organisée le 29 juin prochain par l'Association Cauville pour le Téléthon.
- Travaux du giratoire RD 940 / RD 311 : début des travaux le 10 juin 2013. L'entrée du bourg et la circulation seront interdites pendant une partie des travaux (maximum 3 mois). Aussi, afin que la boulangerie ne soit pas pénalisée, des panneaux de publicité indiquant le commerce seront posés sur le bord de la RD 940 de chaque côté du carrefour.

- Lecture du courrier de la Mairie d'OCTEVILLE-SUR-MER concernant le projet d'acquisition d'un véhicule pour l'animatrice du RAM : devant les réticences de notre Commune et de certains élus, la municipalité d'OCTEVILLE-SUR-MER va lui attribuer un ancien véhicule amorti de la commune.
- Lecture de l'arrêté municipal de fermeture de la Discothèque « Le Marina » pour non-respect des règles de sécurité à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement.
- Fondation du Patrimoine : présentation de la fondation et de son mode de fonctionnement pour une éventuelle aide dans le cadre de travaux de restauration des vitraux de l'église.
- Lecture du courrier du Département attribuant 225.000 € à la Commune pour les travaux d'aménagement du centre bourg.
- Lecture de l'invitation des Parents d'Elèves pour le lait de mai organisé le 26 mai prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.



Le Maire,